

Pour les salaires, les pensions, les bourses d'études, les minima sociaux, mobilisation le jeudi 29 septembre à l'appel des organisations syndicales FSU, CGT, Solidaires, et de jeunesse UNEF, VL, FIDL et MNL.

Manifestation interprofessionnelle à Paris à 14 h départ Denfert-Rochereau direction Bastille

Éditorial

Pas de trêve estivale et une rentrée difficile

Les vacances d'été sont normalement l'occasion de se ressourcer, d'oublier un peu le monde et ses soucis. Hélas, l'actualité en a décidé autrement : pas de trêve estivale dans le dérèglement climatique entraînant canicule, sécheresse, feux dévastateurs, ni dans la guerre en Ukraine avec les pertes humaines, l'angoisse de la catastrophe nucléaire et les conséquences économiques mondiales.

Pas de trêve non plus dans le mépris du président de la République qui ose parler de l'abondance et l'insouciance dont jouirait le peuple français et continue de protéger les plus riches en refusant de taxer leurs profits. Le monde d'après continue comme avant, la mondialisation n'est pas remise en question et ce sont toujours les mêmes recettes qui sont proposées : vraie fausse concertation dans le cadre d'un Conseil National de la Refondation, projet accéléré de réforme des retraites en évitant le débat parlementaire grâce au PLFSS, nouvelle réforme de l'assurance chômage pour remettre les gens au travail.

Pendant ce temps, la situation dans les services publics continue de se dégrader. Après le personnel médical et les enseignants, ce sont maintenant les conducteurs SNCF qui manquent à l'appel et des trains sont supprimés sur plusieurs lignes avec des conséquences lourdes pour les usagers. Dans l'Éducation nationale, la crise de recrutement se poursuit et les rentrées difficiles se succèdent. L'académie de Versailles ne fait pas exception à la règle et nombre d'établissements n'ont pas tous les enseignants et autres personnels nécessaires.

Si les conditions de travail dégradées peuvent expliquer en partie la crise de recrutement dans de nombreux secteurs, la question des salaires et des revenus est cruciale mais reste pudiquement ignorée par le gouvernement. La loi dite « pouvoir d'achat » en est la démonstration. En favorisant un système de primes qui fragilise la protection sociale, elle n'évite pas la paupérisation de la population. Pour les retraités·e·s, le compte n'y est pas. Inférieure à l'inflation prévue pour 2022, la revalorisation de 4 % des pensions ne compensera pas la perte du pouvoir d'achat, déjà bien impacté par des années de gel des retraites.

C'est pourquoi les organisations de retraitées et retraités FSU, CGT, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA Ensemble & Solidaires appellent à participer à la manifestation jeudi 29 septembre dans le cadre de l'action interprofessionnelle et à s'inscrire dans une mobilisation large et dans la durée.

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel,
le 19 septembre 2022*

	Sommaire
p.1 : Éditorial	
p.2 : Entretien avec Maud Ruelle-Personnaz, co-secrétaire générale du SNES-FSU Versailles	
p.3 : Revalorisation des pensions : le compte n'y est toujours pas	
p.4 : Grève du 29 septembre : appel intersyndical	

Entretien avec Maud Ruelle-Personnaz, co-secrétaire générale du SNES-FSU Versailles



Maud Ruelle-Personnaz est agrégée d'allemand au lycée hôtelier de Guyancourt (78) et co-secrétaire générale du SNES-FSU Versailles.

Le ministre assure que cette rentrée se passe au mieux malgré les difficultés de recrutement. Qu'en est-il de ton point de vue pour notre académie ?

Concernant la couverture des postes le discours du rectorat se veut moins noir que ne l'est la réalité, « *la plupart des postes sont bien pourvus, tout ira bien...* ». En fait il n'y a que de très rares établissements qui ne souffrent pas de l'absence d'un ou plusieurs professeurs, le problème étant particulièrement important pour les disciplines technologiques et artistiques.

Réaction des collègues : dans l'été les collègues des disciplines concernées se répartissent les heures en souffrance avec plus ou moins de résistance selon la réflexion collective de l'établissement (des mobilisations locales sur la question des moyens ont permis d'obtenir des heures postes là où une classe supplémentaire a été créée durant l'été). C'est une situation qui n'est pas nouvelle même si le problème s'accroît, et c'est une pratique installée dans les disciplines les plus tendues. Cette année par exemple plusieurs classes de STMG ont été ouvertes début juillet et le manque d'enseignants en éco-gestion est apparu de manière encore plus flagrante.

Autre sujet de préoccupation : les conditions de travail sont de plus en plus mauvaises avec des effectifs très lourds. La norme est de 30 en collège et 35 en lycée y compris dans les établissements classés qui sont de plus en plus traités comme tous les autres.

Concernant les emplois du temps, il devient de plus en plus difficile pour les enseignants de faire respecter leurs vœux. Effet de la réforme et de la multiplication des cours en barrettes, le nombre de salles est souvent insuffisant, et les plages d'ouverture des établissements sont élargies, les changements de salle sont perpétuels pour rentabiliser l'espace.

Les raisons de la crise d'attractivité vers les métiers de l'éducation sont multiples. Observez-vous des démissions plus nombreuses et quelles en sont les raisons ?

On est contactés de plus en plus sur ce sujet, surtout depuis qu'existe le dispositif de rupture conventionnelle. D'abord, alors qu'il suffisait d'écrire un courrier pour démissionner, s'engager dans une procédure de rupture conventionnelle nécessite un accompagnement et les collègues nous sollicitent plus. Ensuite parce que le nombre de démissions augmente.

Les raisons pour ce qu'on en connaît : usure professionnelle et/ou problème de santé, perte de sens du métier avec le sentiment de ne pas pouvoir accompagner les élèves, de les mettre en échec, du fait des effectifs trop lourds, des programmes inadaptés, d'une évaluation qui perd son sens via les notes au bac truquées, les relations avec les élèves et les parents sont perverties par le contrôle continu, le système de Parcours Sup...

Certaines démissions interviennent tôt, les collègues découvrant la réalité d'un métier qui nécessite un travail plus important que ce qu'ils imaginaient, des élèves qu'ils s'attendaient à trouver plus à l'écoute. Ils découvrent aussi la réalité des salaires !

Il y a aussi les collègues qui arrivent dans le second degré avec l'objectif d'une carrière dans le supérieur, qui obtiennent très difficilement des détachements ou disponibilités.

L'entrée dans le métier qui est encore dégradée à cette rentrée avec un service à plein temps pour les titulaires d'un master MEEF ne va pas arranger les choses.

Salaires : quelles réactions des collègues aux annonces ?

Les annonces ne sont plus prises au sérieux par les collègues, qui sont désabusés.

Cette semaine le président s'est adressé par mail à la Profession : « *Le salaire des enseignants aura ainsi augmenté d'environ 10 %* » à la rentrée 2023 : que comprendre ? Que c'est depuis 2017 ? Que cela inclut les 3,5 % de revalo du point de juillet, les mesures du Grenelle qui ne concernaient que certains... ?

Les annonces sont déconnectées de la réalité, et ne concernent jamais tous les collègues : « *pas moins de 2 000 € pour les entrants dans la carrière* ». Et après ? Quid pour les autres personnels ?

Ce flou conduit aussi à ce regard désabusé... mais pas forcément à une mobilisation massive qu'il nous appartient de construire. On sait aussi que la question des retraites revient, il est urgent de se mobiliser maintenant.

Entretien réalisé par Fabienne Bellin

Revalorisation des pensions : le compte n'y est toujours pas

Entre retards accumulés et inflation galopante, la revalorisation de 4 % des pensions de base est bien loin de faire le compte.

Retour sur un feuilleton estival

Entre les deux tours de l'élection présidentielle, le président candidat Macron s'est engagé à revaloriser les pensions de retraite, la question du pouvoir d'achat s'imposant alors dans la campagne électorale après les fortes mobilisations des mois précédents. La nouvelle première ministre à peine nommée annonce une revalorisation de 4 % des pensions issues du régime général pour le mois de juillet.

C'était sans compter les retards et rebondissements des débats parlementaires autour des projets de loi de finance rectificative et de loi « pour la protection du pouvoir d'achat ». En juillet, alors que l'inflation est estimée à plus de 6 % sur un an (de juillet 2021 à juillet 2022), les députés adoptent un amendement prévoyant une revalorisation complémentaire des retraites de 500 millions d'euros. Ce que le gouvernement s'empresse de faire annuler par le vote d'un contre amendement. L'augmentation se limitera donc à 4 % et ce n'est que le 28 septembre (pour les fonctionnaires de l'Etat) que les retraités bénéficieront d'un effet rétroactif depuis juillet.

Devant l'assemblée B. Le Maire répondait aux critiques par « nous protégeons intégralement nos retraités contre l'inflation. Les pensions de retraites sont revalorisées de 5,1 % en 2022 : 1,1 % en janvier et 4 % depuis juillet ».

La vérité si je mens

Déjà, cette hausse de 4 % ne concerne pas les retraites complémentaires du privé AGIRC-ARRCO qui relèvent de la négociation entre organisations syndicales et patronales. Or ces complémentaires représentent en moyenne 1/3 de la pension totale des salariés du privé voire 3/4 chez certains cadres. Ensuite, les propos de B. Le Maire relèvent d'un brouillage voire du mensonge :

1) Les 1,1 % du 1^{er} janvier 2022 sont censés solder le passé. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une avance sur l'inflation 2022, sans compter que, selon l'Insee, les prix à la consommation ont augmenté de 1,6 % sur un an entre janvier 2021 et janvier 2022.

2) Augmenter les pensions de 1,1 % en janvier puis de 4 % en juillet ne revient pas à une augmentation de 5,1 % sur l'année.

Petit exemple dont la compréhension ne peut échapper à un ministre de l'économie :

Soit une pension de 1 000 € mensuels en 2021 (12 000 € sur l'année). L'augmentation de 1,1 % au 1/1/2021 conduit à une pension mensuelle de 1 011 € par mois pendant 6 mois (soit 6 066 €). L'augmentation de 4 % en juillet conduit à une pension mensuelle de 1 051,44 € par mois pendant 6 mois (soit 6 308,64 €).

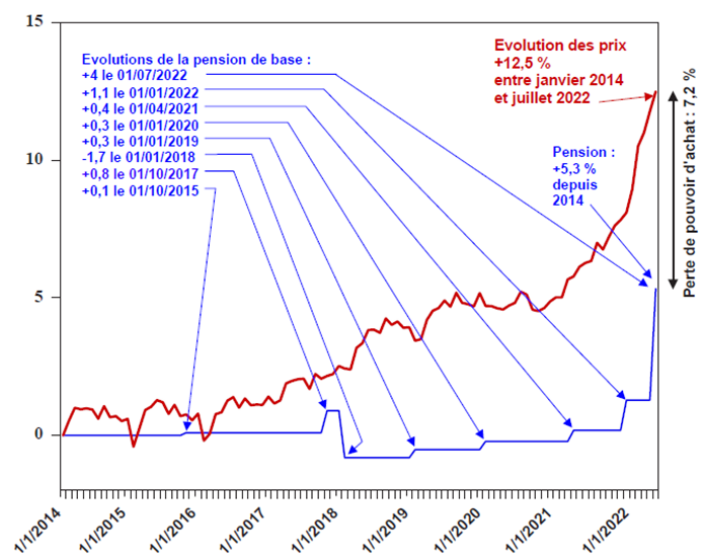
Total 2022 : 12 374,64 € soit + 374,64 € par rapport à 2021 ce qui représente une hausse de 3,12 %.

Une hausse de 5,1 % sur l'année serait de 612 €. CQFD !

Pour l'économiste Maxime Combes « si le gouvernement avait voulu que le compte y soit, il aurait fallu augmenter les retraites de 8,7% en juillet ».

Quoi qu'il en soit cette augmentation de 4% est largement insuffisante : les prix augmenteraient de 5,5 % en moyenne sur l'année 2022 d'après les estimations de l'Insee publiées fin juillet.

La question de la politique fiscale du gouvernement, celle du partage des richesses pour satisfaire les besoins des salariés, des demandeurs d'emploi, des étudiants et des retraités seront portées avec force dans les mobilisations qui s'annoncent sur le pouvoir d'achat, à commencer par la journée de grève et de manifestations du jeudi 29 septembre prochain.



Source : étude de Solidaires Finances publiques prenant en compte l'augmentation de la CSG relative aux pensions de + 2 000€

Des années de sous-indexation

Le Code de la Sécurité sociale prévoit que la revalorisation annuelle du montant des retraites est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac. Mais, les gouvernements successifs n'ont pas respecté la loi. Un gel des pensions a été décidé en 2014 et 2016. En 2019, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) a fixé la revalorisation à 0,3 %, alors même que l'inflation s'élevait à 1,8 %. Le gouvernement a affiché une économie de 2 à 3 milliards d'euros. En 2020 une revalorisation « différenciée » a été appliquée selon le montant total de pension, les pensions inférieures à 2 000 euros étant revalorisées de 1 %, conformément à l'inflation, et celles supérieures à 2 000 euros de 0,3 %.

Ces désindexations ou sous-indexations des pensions, ajoutées aux mesures fiscales comme la hausse de la CSG, ont déjà entraîné une baisse du pouvoir d'achat des retraités de l'ordre de 10 % depuis 2014 soit 1 mois par an.



Pour les salaires, les pensions, les bourses d'études, les minima sociaux : en grève le 29 septembre !

Les mesures gouvernementales annoncées sur le pouvoir d'achat sont en dessous de la situation de paupérisation de la population. La loi votée cet été se contente de poser quelques rustines et, à travers les exonérations de cotisations, ampute le salaire socialisé, fragilisant la protection sociale. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10 % au moins tout de suite pour préserver les conditions de vie de toutes et tous. De même pour les retraité·es, les 4 % de revalorisation des pensions ne correspondent pas à l'inflation, la situation des retraité·es continue donc de se dégrader.

La crise énergétique pèse déjà fortement sur la population, particulièrement les plus précaires, tandis qu'aucune mesure réelle n'est prise pour une transition écologique juste. Le gouvernement se contente d'incitations à des économies d'énergies culpabilisantes, tandis que d'autres pays européens s'engagent dans la taxation des superprofits des entreprises du secteur énergétique et que d'autres mettent en place des passes ferroviaires gratuits !

Le gouvernement poursuit aussi une politique fiscale qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation...) et du financement de la transformation écologique. Par ailleurs, il prévoit une réforme de l'assurance chômage qui va à l'encontre du droit des travailleur·euses de la possibilité d'avoir des indemnités du chômage justes, une réforme du RSA qui le conditionnerait à une obligation de travailler de 15 à 20h hebdomadaires, et continue d'envisager une réforme des retraites qui exigerait de travailler davantage et pourrait conduire à amputer encore davantage le montant des pensions.

En ce qui concerne les jeunes et leurs familles, les aides (bourses, ARS) ne sont pas suffisantes pour compenser l'inflation. Une revalorisation significative des bourses scolaires et de l'ARS est nécessaire pour pallier le prix de la rentrée (qui avec l'inflation a grimpé de 5 à 10 %). De plus, trop peu de familles bénéficient de cette aide en raison du plafond de ressources à ne pas dépasser.

C'est pourquoi la CGT, l'Union syndicale Solidaires, la FSU, l'UNEF, la VL, la FIDL et le MNL appellent dès à présent à une journée de grève interprofessionnelle le jeudi 29 septembre qui doit s'inscrire dans une mobilisation large et dans la durée.

Le 8 septembre 2022